

Éleveurs de broutards

Il est nécessaire de vérifier passeports et cartes vertes avant d'annoncer vos broutards et à fortiori avant le chargement des animaux.

Attention, Pensez à vacciner les veaux pour l'exportation, nous vous rappelons que le délai du rappel annuel est de 1 an stricto sensu, pas 1 jour de plus : les jeunes animaux qui n'auraient pas pu être vaccinés lors de la campagne collective de prophylaxie, devront obligatoirement être vaccinés pour l'exportation.

Attention, bien respecter les délais entre la première injection et la deuxième injection : 21 jours plus ou moins deux jours.

Et les délais autorisés pour l'export : deuxième injection plus trente jours.

Attention, seul le vaccin BTV pur 8 asalp est valide pour les vaccinations réalisées à partir du 01 janvier 2010, donc en cas de tampon erroné BTV8 au-delà du 01 janvier 2010, il est de votre responsabilité de contacter votre vétérinaire, le passeport n'étant pas valide pour l'exportation.

Producteurs laitiers, vente des veaux de 8 jours

Attention, Pensez aux attestations 2010 du cheptel souche vacciné FCO ; Nous vous rappelons que l'attestation «issu de cheptel vacciné FCO» doit accompagner le veau et le DAB, à chaque vente. ■

AGENDA

La coopérative sera présente au cours des manifestations agricoles des :

- **11 et 12 Septembre** aux JOURNEES DU BOULONNAIS à BOULOGNE SUR GESSE (31) avec Patrick DUPRAT
- **25 et 26 Septembre** à LA FETE DE LA NOISETTE à LAVELANET (09) avec Jean François PONCHON
- **23 et 24 Octobre** à la FOIRE D'ESPEZEL (11), présentation et vente des reproducteurs gascons avec Jean-François USSE, Christophe GARAUD, et Alexandre GRANGER
- **6 et 7 Octobre** au SOMMET DE L'ELEVAGE à COURNON (63) :
 - Concours de **la BLONDE D'AQUITAINE le 6 octobre**
 - Concours de **la LIMOUSINE le 6 octobre**
 - Concours de **la GASCONNE le 7 octobre**
 - Concours et vente de **la PRIM- HOLSTEIN le 7 octobre**

nous pouvons vous mettre à disposition des entrées du site, tel 00 34 01 32 00. ■

A votre service, conservez ces numéros

PAMIERS : 05.34.01.32.00

Achats, Françoise GALY..... 05.34.01.32.14
Paiements, Colette CHABE..... 05.34.01.32.17

Yvan CASTAING 06.88.38.15.75
Jean-Paul CHABE 06.86.37.24.34
Daniel FOURGUET 06.82.87.96.27
Alain GALY 06.86.37.24.35
Christophe GARAUD 06.08.36.32.84
Alexandre GRANGER..... 06.86.37.24.31
Viviane JURADO 06.83.69.40.11
Didier SYLVESTRE..... 06.86.37.24.15
Jean-François USSE 06.86.37.24.33

CASSAGNABERE : 05.61.98.90.95

Patrick DUPRAT 06.25.90.47.21
Jean-Paul MATHIEU 06.25.90.39.06
Guillaume PONS 06.76.94.31.50
Yves SOUM 06.86.37.24.10

SOUAL : 05.63.75.44.11

Jean-Bernard BRUNET..... 06.86.37.24.12
Francis DELERIS 06.27.52.10.79
Jacky DIEUZE 06.86.37.24.16
Pascal DUFOUR 06.86.37.24.17
Daniel ZAPATER..... 06.86.37.24.19

Un service FINANCEMENT à disposition des adhérents de l'organisation de producteurs.

Valoriser mieux les animaux trop légers pour être bien vendus ?

Un besoin de trésorerie pour garder plus longtemps les animaux légers, pour une valorisation commerciale meilleure ?

La coopérative peut vous faire une avance de trésorerie :

Exemple :

• Une avance de 500 € / broutard sur une période de 3 mois au taux annuel de 3 %, c'est 3, 75 € d'intérêts (500 x 3 % x 3/12).

Renseignements : votre interlocuteur des achats ■

ELEVEURS LAITIERS, APPORTEZ UNE PLUS-VALUE SUR VOTRE TROUPEAU



en valorisant au mieux vos veaux mâles

- Vous élevez déjà vos génisses, vous pouvez donc sevrer un lot de veaux mâles en même temps
 - Vous nourrissez vos laitières à l'ensilage de maïs, ration complète. Les surplus ou refus des vaches pourront aussi faire «l'affaire» pour des jeunes bovins au démarrage
- Ainsi, en engraisant vos veaux mâles en jeunes bovins laitiers, vous apporterez une plus-value intéressante sur votre troupeau laitier, en produisant de la viande qui intéresse la filière industrielle et ceci, sans investissement supplémentaire.

Pour tout renseignement : adressez vous à votre interlocuteur veaux de 8 jours.

Daniel ZAPATER :

06 86 37 24 19

Francis DELERIS :

06 27 52 10 79

Jacky DIEUZE :

06 86 37 24 16

Guillaume PONS :

06 76 94 31 50

Yvan CASTAING :

06 88 38 15 75

Alain GALY :

06 86 37 24 35

VOYAGE EN PAYS LIMOUSIN



Les 27 et 28 juillet dernier, le syndicat limousin ariégeois organisait un voyage en pays limousin pour découvrir d'autres fonctionnements d'exploitations limousines.

20 éleveurs accompagnés par Pierre REILHAC du groupe Altitude, Bernard GUIBBAUD du GIE Liredoc, Martine ROY de la chambre d'agriculture de l'Ariège et Viviane JURADO de SYNERGIE, ont pu visiter diverses installations sur 2 journées :

- Visite du lycée Agricole de Naves qui est aussi une ferme expérimentale de la tétée en libre service des veaux sous la mère. Le système fonctionne depuis 5 ans déjà.
- Visite de 2 élevages sélectionneurs limousins (SCEA DUMONS Gilles, GAEC BLONDY) et d'un élevage naisseur engraisseur de 200 vaches

mères en 100 % animaux fini (GFA de THARAUD).

- Visite en deuxième journée de 5 éleveurs sélectionneurs (GAEC MANAUD GIROUX, VIRONDEAU Jean Luc, EARL ROUSSEAU, GAEC PRO-LIM, GAEC PIMPIN).

Entre une valorisation de l'herbe maximale, l'engraissement des femelles, la production de mâles jeunes «dits légers» de 300Kg minimum, la sélection des meilleurs reproducteurs, les participants ont pu découvrir des fonctionnements différents de ceux pratiqués en Ariège. C'est dans une bonne humeur que le voyage s'est déroulé, et pour ceux qui n'ont pu y participer cette fois-ci le syndicat vous invite l'année prochaine car l'expérience pourrait être renouvelée. ■

ELEVEURS PRIM-HOLSTEIN



TESTAGE VEAUX DE BOUCHERIE

La nouvelle campagne d'achat commence, n'oubliez pas de faire boucler les veaux par votre inséminateur et bénéficiez des « avantages testage »

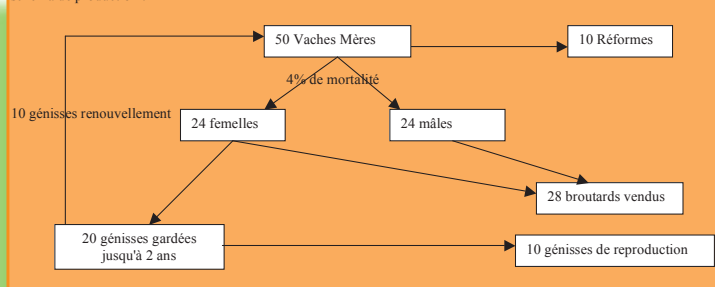
Les achats sont réalisés uniquement par

SYNERGIE

La coopérative mandatée

TÉMOIGNAGE DE M. BOUCHE JEAN PIERRE ÉLEVEUR DE LIMOUSINES À TAURIGNAN VIEUX EN ARIÈGE

schéma de production :



Avec un taux de productivité de 100%, un taux de mortalité de 4% et un taux de renouvellement de 20%, M. BOUCHE commercialise en moyenne **28 broutards, 10 génisses de reproduction, et 10 vaches de réforme.**

M. BOUCHE exploite 98 Ha de prairies et 7 ha de céréales et pratique des vèlages d'automne ce qui lui permet de compléter ses veaux dès le plus jeune âge. Les broutards mâles et femelles reçoivent du foin et une complémentation de 2 kg d'aliment type JB Croissance (0.9UF, 17%MAT, 120PDIN, 100PDIE). Concernant les mâles, MR BOUCHE se donne la possibilité de choisir au printemps, de les vendre «primeurs», ou de les repousser. Quant aux femelles à la mise à l'herbe, celles-ci sont démarrées, car «les génisses c'est l'avenir du troupeau», commente t-il.

Cette année, les broutards mâles ont été vendu à 260 kg de moyenne à 6 mois. Avec un GMQ moyen de 1200g, M. BOUCHE a conscience qu'il devrait les séparer des femelles pour pouvoir les pousser plus. Quant à ses génisses, elles pèsent 290kg de moyenne à 7 mois et demi avec un GMQ de 1000g.

L'engraissement des vaches de réforme s'effectue avec un aliment type BV9 (0.94UF, 16% MAT, 110PDIN, 95PDIE) + du foin, sur une durée de 100j. En 2009, les vaches pesaient 419kg carcasse à 5ans et les génisses 363kg carcasse à 3 ans.

Le choix des réformes se fait moins par l'âge (le troupeau a moins de 10 ans), que pour des raisons de fertilité et de comportement. Sa politique de réforme, et la surveillance au quotidien, lui permettent d'avoir un taux de productivité de 100%.

S'il devait changer quelque chose ?

«Je ferais des lots de sexes différents ce qui me permettrait de pousser plus les mâles et pourquoi pas me diriger vers la production de produits finis, mais à 2 ans de la retraite et sans successeur, je ne me vois pas entreprendre ce changement». ■



M. DUFOUR Stéphane de SUD OUEST ALIMENT aux côtés de M. BOUCHE Jean Pierre

Actualités

FCO : LA PROCHAINE CAMPAGNE DE VACCINATION SERA À CARACTÈRE VOLONTAIRE

Pour la prochaine campagne de vaccination contre la FCO, les éleveurs auront la possibilité de pratiquer eux-mêmes la vaccination pour les animaux destinés à rester sur le territoire national. Par contre, elle devra obligatoirement être pratiquée par un vétérinaire sanitaire en cas d'exportation.

Un bilan très positif des campagnes de vaccination

De 32 000 cas en 2008, le nombre de foyers déclarés a été ramené à 83 en 2009. En 2010, 1 seul foyer ce BTV1 a été identifié à ce jour. Ces résultats «spectaculaires», voire inespérés confortent la pertinence des plans de vaccination. Pour la campagne en cours, plus de 20 millions de doses de vaccins ont été utilisées (15.94 millions pour les bovins et 5.62 millions de doses pour les ovins), ce qui porte le taux de vaccination des élevages bovins à plus de 88% et à 76% pour les cheptels ovins. Toutefois le risque de survenue de nouveaux foyers reste élevé et la maîtrise de l'infection ne sera possible que si le taux de couverture vaccinale reste au niveau le plus élevé possible, estime l'ANSES.

La situation en Europe évolue aussi positivement puisque seulement 31 foyers de FCO étaient recensés au 1er juillet 2010.

Une nouvelle campagne basée sur le volontariat

Les acquis sanitaires doivent être préservés et la poursuite de la vaccination massive reste d'actualité. Mais fort des orientations prises à l'occasion des Etats généraux du Sanitaire, qui s'est concrétisée le 29 juin par un accord qualifié d'historique entre les représentants de la profession vétérinaire et de la profession agricole ouvrant la possibilité aux éleveurs de pratiquer eux-mêmes la vaccination de leur cheptel, l'Etat a fait le choix de préconiser à partir du 2 novembre 2010 la vaccination volontaire. Concrètement, l'éleveur aura le choix soit de vacciner lui même, soit de confier cette vaccination au vétérinaire. Cette nouvelle disposition ne sera accessible qu'aux animaux destinés à rester sur le territoire national.

Pour l'export, les obligations de la certification imposant une vaccination par le vétérinaire sanitaire, deux questions sont DONC en suspens :

Ce nouveau cadre permettra t'il d'exporter des veaux de 8 jours, sachant que la vaccination du cheptel de souche sera pratiqué pour l'essentiel par l'éleveur ?

Quelle sera la réponse des Etats Membres (Belgique, Italie et Espagne) qui ont accepté de mettre en place les accords bilatéraux moins contraignants pour les animaux destinés aux échanges ?

Ces questions ont été clairement posées et détermineront les conditions dans lesquelles se déroulera la campagne de vaccination 2010/2011. La réponse est attendue pour septembre. ■

MATERIEL D'ELEVAGE, en stock sur le site de Pamiers

Tel Jean François PONCHON : 06 86 37 24 32

> Matériel de contention

- matériel de contention mobile
- matériel de contention fixe
- barrières,
- cornadis

> Gamme de matériel d'élevage ovin et bovin de la marque SATENE :

- râtelier balles rondes ovin, auge ovine et bovine peinte,
- nourrisseur à veaux à suspendre, bât flanc de contention, barrière herbage grillagée...

> Gouttières / chéneaux grandes capacités

- chéneaux tôle galvanisée 15/10ème en élément de 3 m
- assemblage par éclisse, vis auto perceuse et joint silicone
- chéneaux fixés par support sur 2 dernières pannes de la charpente
- assemblage sans soudure ni perçage
- naissance 160 mm standard ou autre selon besoin
- dimensions : largeur : 240 mm - profondeur : 140 mm
- réglage de pente facile

tarif sur demande et devis gratuit

> Matériel de clôture électrique GALLAGHER

> Filets brise vent tarif sur demande et devis gratuit

> Bâches ensilage Label LE BUFFLE 8 m / 10 m / 12 m / 14 m / 16 m

> Nouveau : gamme de matériel COSNET et LAGEE

- à base de résine plastique : auges, abreuvoirs, silos à grains
- pharmacie murale
- petits matériels : pelles, balais, rabots d'ensilage
- gamme de cuves à eau en plastique (3 000 l, 5 000 l) à saisir,

Déstockage à prix coûtant de barrières INOX réglables 5 lisses :

2.40 m / 3.00 m ; 2.90 m / 3.50 m ; 4.90 m / 5.50 m

recommandé pour l'aménagement des cases collectives en production de Veaux Elevés sous la Mère ■

NOUVEAU

1er septembre : Le montant de la contribution Normabev baisse :

c'est une conséquence de la signature des accords interprofessionnels Pesée Classement Marquage du 30 juin 2010. En effet, le reversement aux abattoirs des frais de classification a été supprimé (0,41€/bovin). Le nouveau montant est fixé : **il sera de 0.70€/bovin** (contre 1,20 € actuellement et jusqu'au 31 août 2010). Il se répartira en **0.35€ à la charge de l'éleveur et 0,35€ à la charge de l'abatteur.** ■

Le coup de chauffe sur les marchés céréaliers met à mal l'équilibre économique des filières animales

Dans un contexte économique difficile pour les productions animales, Le Pôle Animal de Coop de France demande :

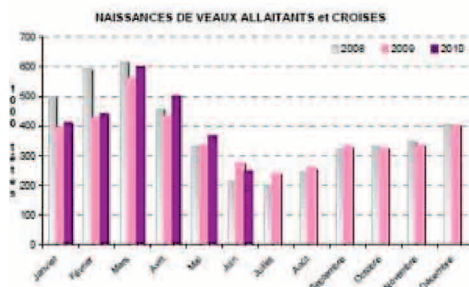
- la remise sur le marché des stocks d'intervention d'orge (5,6 Mt en Europe dont 1 en France) à destination de l'industrie de l'alimentation animale, à prix coûtant pour la Commission Européenne (prix d'achat majoré des frais de stockage), de manière à atténuer l'envolée des cours céréaliers pour le bénéfice des filières animales.
- Une meilleure valorisation aval des produits animaux pour pouvoir assurer une juste rémunération de chaque maillon de la filière, dont certains jouent déjà le jeu de la contractualisation avec leur aval.
- Dans un esprit de filière, une répercussion par la distribution de la hausse inéluctable des prix au consommateur.

Le Pôle animal de Coop de France représente les coopératives impliquées dans les filières de productions de viande bovine, ovine, porcine, avicole et de la nutrition animale. Les compétences du Pôle animal s'étendent de l'organisation de producteurs à l'outil d'abattage et de première transformation en passant par l'industrie de l'alimentation animale. Cela représente un chiffre d'affaires global, dans le secteur de la viande, d'environ 20 milliards d'euros et 30 000 emplois.

Toujours moins de vaches laitières et plus d'allaitantes

Le nombre de vaches allaitantes est peut-être arrivé à un plateau : alors que leur augmentation dépassait usuellement les 1% annuels, l'augmentation est seulement de +0.4% au 1er juin 2010 par rapport au 1er juin 2009. Le nombre de vaches laitières confirme sa baisse (-1.1% par rapport à la même période 2009).

D'avantage de naissance de veaux allaitants au printemps 2010, donc d'avantage de brouards en fin d'année ?



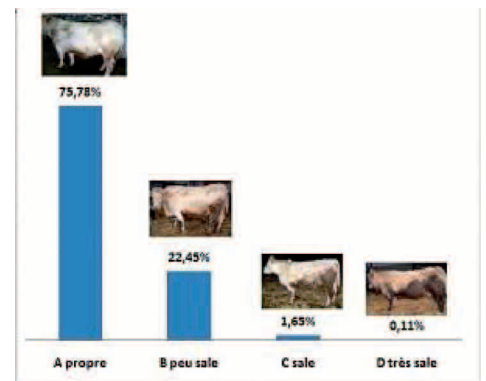
Graphique FranceAgriMer 24/08/2010

Les naissances de veaux allaitants sont décalées vers le printemps en 2010.

Les chiffres de la BDNI arrêtés au 1er juillet laissent envisager une hausse des volumes de brou-

tards et jeunes bovins fin 2010. Côté femelles, le déclin des effectifs de vaches laitières se confirme, accompagné d'une stabilisation pour les allaitantes.

Classement propreté



Classement propreté des gros bovins abattus entre le 01/01/10 et le 27/06/2010 - source : Normabev

Selon Normabev, 0,11% des gros bovins abattus au cours du premier semestre 2010, étaient classés D «très sale»

Est-ce l'effet de la mise en place des pénalités sur les animaux sales (accord interprofessionnel du 1er janvier 2010 sur la propreté des animaux) ? Le nombre de bovins classés D «très sales» à l'abattoir est passé de 2% en 2009 à 0,11% sur cette période. Parallèlement, les animaux classés «sales» C représentaient 1,65% des animaux au cours des 6 premiers mois de 2010.

Pour rappel, afin de sensibiliser davantage les éleveurs aux risques que représentent l'arrivée d'animaux sales en abattoir, les représentants de Coop de France et du SNIV-SNCP ont validé un plan d'action avec deux volets :

- l'information du classement propreté pour tous les animaux, classés A, B C ou D (et non pas uniquement pour les animaux classés C et D comme le prévoient les accords interprofessionnels),
- l'envoi d'une note d'information aux éleveurs livrant des animaux classés C ou D (voir l'article du 15 juin 2010).

Les remontées Normabev concernaient 226 abattoirs au cours du premier semestre 2010. L'information de la propreté figurait sur 98% des tonnages remontés.

Acte de soin aux animaux : les organisations professionnelles enfin d'accord

Les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires ont conclu, le 29 juin dernier, leurs travaux sur la redéfinition des actes de médecine et de chirurgie des animaux d'élevage par la signature d'un accord. Ce consensus permet d'envisager plus sereinement la poursuite de ces travaux dans les prochains mois afin de définir par arrêté les listes de soins qui pourront, pour chaque espèce, être réalisées par l'éleveur ou le technicien ■